

Règlement relatif aux
services à l'enfance et à la
famille des Premières Nations
et au principe de Jordan

Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, Principe de Jordan, Recours collectif Trout – Administration des réclamations liées au recours collectif

**Plan de soutien à la navigation pour l'administrateur
Année 3 (avril 2024 à mars 2025)**

**ÉBAUCHE – Plan et budget soumis à l'approbation du
Canada**

Février 2024

Table des matières



Règlement relatif aux
services à l'enfance et à la
famille des Premières Nations
et au principe de Jordan

1	Contexte et portée des mesures de soutien à la navigation	<u>3</u>
2	Aperçu du programme de soutien à la navigation	<u>6</u>

Contexte et portée des mesures de soutien à la navigation

L'Entente de règlement visant les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le principe de Jordan et le recours collectif Trout

- ◆ Porte sur le retrait d'enfants de Premières Nations de leur famille et leur placement dans le système de protection de la jeunesse financé par le gouvernement canadien, ainsi que sur la discrimination découlant de l'application du principe de Jordan envers les enfants de Premières Nations, traités différemment sur le plan de la prestation des services essentiels.
- ◆ Est fondée sur le sous-financement des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations par le gouvernement canadien, qui n'a pas respecté le principe de Jordan et n'a pas fourni aux enfants des Premières Nations les services essentiels garantis en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- ◆ A été conclue avec l'Assemblée des Premières Nations et les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout.
- ◆ Représente un total de \$23.3 milliards.

Individuals belonging to the following groups may be eligible for compensation if they meet the eligibility criteria outlined in the Settlement Agreement:

- ◆ **Removed Child Class** (estimated 115,000): First Nations children who, while under the age of majority between April 1, 1991 and March 31, 2022, were removed from their homes by child welfare authorities and placed into care funded by Indigenous Services Canada (ISC).
- ◆ **Jordan's Principle** (estimated 58,385 to 69,728), **Trout Class** (estimated 104,000), and **Essential Services Class** (no estimate): First Nations children (living both on-reserve and off-reserve) who were confirmed to need an essential service but faced a delay, denial or a gap in receiving that essential service between April 1, 1991 and November 2, 2017.
- ◆ **Kith Child Class** (no estimate): First Nations individuals who, while under the age of majority between April 1, 1991 and March 31, 2022, were placed off-reserve with a non-family caregiver and where a Child Welfare Authority was involved in the placement.
- ◆ **The caregiving parents or grandparents of** Removed Child, Kith Child, Jordan's Principle and Trout Child Classes.



Rôle de Deloitte en tant qu'administrateur des réclamations

Le rôle de l'administrateur des réclamations est d'élaborer, de planifier et d'exécuter cet important et exhaustif mandat de manière rapide, rentable, conviviale, sensible à la culture et en tenant compte des traumatismes :

- ◆ **Administrer une procédure de demande d'indemnisation** qui protège les intérêts des membres du groupe et qui minimise le fardeau administratif qui leur incombe.
- ◆ **Assurer la liaison avec les collectivités des Premières Nations et offrir des mesures de soutien à la navigation** aux demandeurs.
- ◆ **Surveiller les résultats et en rendre compte**, y compris les problèmes systémiques.
- ◆ Veiller à ce que **les perspectives des Premières Nations** soient prises en compte, en consultation avec le Comité de mise en œuvre du règlement.
- ◆ **Aviser** les membres du recours collectif dont l'admissibilité à l'indemnisation a été approuvée.



L'Annexe I de l'accord de règlement énonce la nécessité de présenter des mesures de soutien qui...

- sont sensibles à la culture et tiennent compte des traumatismes;
- permettent de diriger les demandeurs vers des services de soutien au mieux-être;
- présentent des options de clavardage et de discussion par textos;
- réduisent au minimum la nécessité pour les demandeurs de répéter leur histoire;
- sont offertes en partenariat avec d'autres organismes (p. ex., les Services correctionnels du Canada, des établissements d'enseignement).

Nous avons défini des principes directeurs sur lesquels repose notre modèle de soutien à la navigation.

- 1 Préserver la dignité des membres du recours collectif et respecter leur expérience
- 2 Reconnaître le parcours de guérison
- 3 Représenter la diversité des Premières Nations
- 4 Mettre l'accent sur l'autonomisation individuelle

Mesures de soutien prévues dans l'accord – Composantes de l'Annexe I



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Composante 1 : Approche des équipes de soins et de coordination des services pour le soutien aux demandeurs

- Les coordonnateurs de services déterminent les mesures de soutien pour les membres du recours collectif, au besoin, et font le pont avec les équipes de soins interdisciplinaires.
- Les équipes de soins interdisciplinaires offrent de l'aide pour obtenir un accès coordonné et fluide aux services et aux mesures de soutien.
- Les équipes de soins sont formées en fonction des partenariats entre diverses organisations locales/régionales.

Composante 2 : Renforcement du réseau existant de mesures de soutien en matière de santé et de culture

Tirer parti et élargir le réseau existant de soutien à la santé et à la culture qui est hébergé au sein des Premières Nations et des organisations Premières Nations, en mettant l'accent sur le soutien axé sur l'enfant et la famille, afin d'offrir des soins adaptés aux traumatismes pendant que les membres du recours collectif naviguent dans le processus de règlement.

Composante 3 : Accès à des services de consultation en santé mentale pour tous les membres du recours collectif

- Les services de consultation en santé mentale offerts aux particuliers sont fournis par des professionnels de la santé réglementés inscrits aux SAC.
- La prestation de services de consultation sera principalement payée par les SAC selon le principe des honoraires à l'acte.
- Les services de consultation virtuels en santé mentale seront admissibles, selon les spécifications de l'organisme de réglementation.

Composante 4 : Soutien à l'amélioration de la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être ou de la ligne d'accès spécialisée

Les services de l'équipe de soutien spécialisée pour les membres du recours collectif sont accessibles dans les langues des Premières Nations, notamment :

- L'accès à une expertise spécialisée en soins aux enfants et aux jeunes, à une fonction de gestion des cas et à des recommandations, au besoin.

Aperçu du programme de soutien à la navigation



Modèle de soutien à la navigation de Deloitte

Équipe de Deloitte
(dirigée par Dean Janvier)

Agents de liaison des collectivités des Premières Nations

Ils soutiennent les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans chaque région.

Agents de soutien à la navigation

Ils offrent un soutien adapté aux membres individuels du recours collectif dans le cadre de la procédure de demande d'indemnisation.

Soutien externe additionnel (p. ex., santé mentale, littératie financière) offert aux Premières Nations directement **du Canada.**

Remarque : Deloitte collabore avec leur Conseil consultatif des Premières Nations, l'APN et les collectivités des Premières Nations pour atteindre les objectifs du règlement.



Recrutement et affectation des agents de liaison

- Les agents de liaison travailleront directement avec les Premières Nations.
- Chaque région aura un agent de liaison pour les servir; celui-ci s'assurera que les Premières Nations et leurs organisations sont informées de l'accord de règlement et du processus de réclamation.
- Les agents de liaison seront des personnes qui connaissent bien leur région, qui sont bien établies dans cette région et qui sont à l'aise de travailler avec différents groupes des Premières Nations.
- Nous procéderons à des consultations avec chaque région afin d'obtenir des conseils sur des candidats potentiels qualifiés pour le poste d'agent de liaison.

Soutien aux demandeurs individuels : Agents de soutien à la navigation



Répartition des agents de soutien à la navigation

Type d'agents de soutien à la navigation	Total
Agents de soutien à la navigation des collectivités des Premières Nations	100
Agents de soutien à la navigation urbains	30
Agents de soutien à la navigation en virtuel ou pour des populations spécifiques	20
Augmentation des capacités	10
Total	160
3 cohortes additionnelles (au besoin)	20 x 3

Agents de soutien à la navigation des collectivités

- Ils sont disponibles en personne et virtuellement au sein des collectivités des Premières Nations

Agents de soutien à la navigation urbains

- Ils sont au service des Premières Nations dans les centres urbains à forte population de Premières Nations.

Agents de soutien à la navigation en virtuel

- Ils offrent des services par téléphone ou par Zoom qui correspondent aux services de soutien à la navigation offerts au sein des collectivités.

Agents de soutien à la navigation pour des populations spécifiques

- Les agents de soutien à la navigation en virtuel sont formés pour gérer des circonstances ou des obstacles précis, ce qui comprend d'abord les membres du recours collectif qui sont incarcérés (d'autres populations spécifiques pourront être ajoutées par la suite).

Coordination des services et soutien offert par le cercle de soins



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Modèle de la coordination des services et des services du cercle de soins :

- Il comprend les coordonnateurs de services et les équipes du cercle de soins, en collaboration avec les agents de soutien à la navigation, dont le mandat est d'offrir un soutien personnalisé aux demandeurs qui ont besoin de soutien additionnel pour accéder aux ressources et aux services d'une manière qui est exempte de l'aspect clinique et qui tient compte des traumatismes et de la culture.
- Les agents de soutien à la navigation orienteront les demandeurs qui ont besoin de soutien additionnel (y compris en matière de santé mentale, de littératie financière et de planification future) vers les coordonnateurs de services et les équipes du cercle de soins.
- Les agents de soutien à la navigation, les coordonnateurs de services et les équipes du cercle de soins ne prodigueront aucuns soins cliniques.

Coordonnateurs de services :

- Ils reçoivent les demandes de soutien de la part des agents de soutien à la navigation et ils les acheminent aux chefs d'équipe du cercle de soins.
- Ils évaluent le soutien que peut offrir le cercle de soins.
- Des coordonnateurs de services seront disponibles dans chaque région.

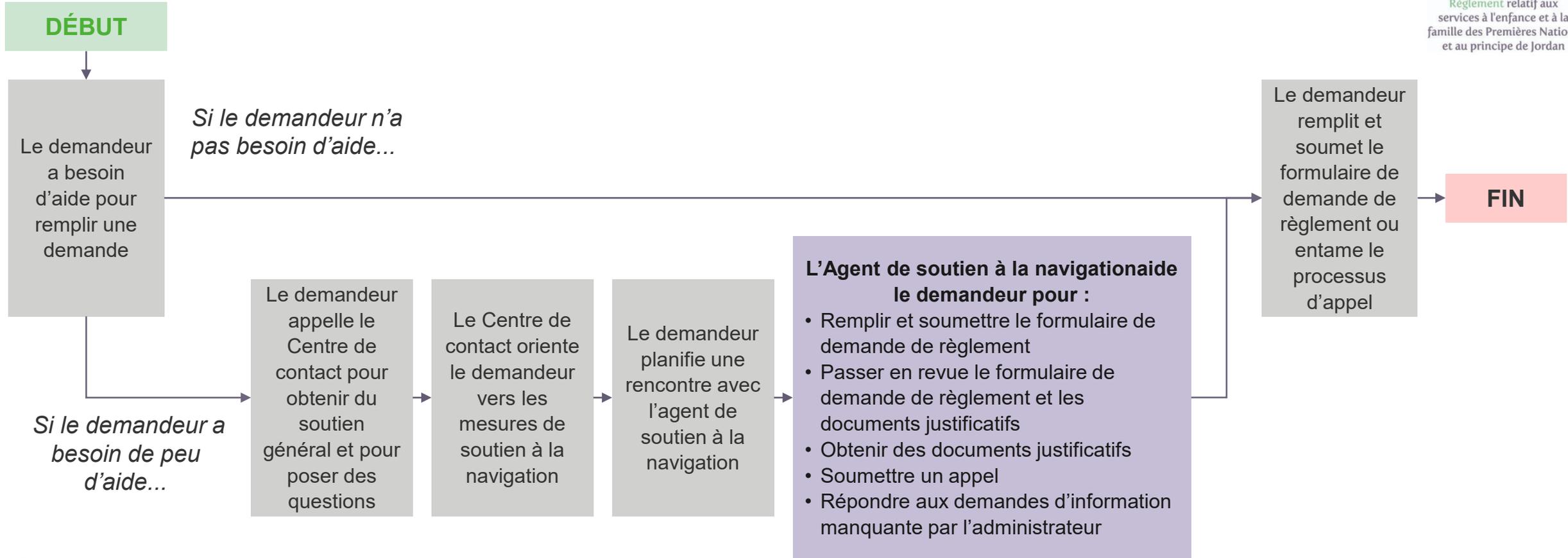
Équipes du cercle de soins :

- Elles comprennent un chef d'équipe du centre de soins, un intervenant en bien-être culturel, un intervenant en réduction des préjudices, un coordonnateur de l'accès aux soins de santé et un intervenant d'un certain âge appartenant à la collectivité.
- Ils offrent des services personnalisés aux demandeurs qui ont besoin de soutien additionnel.
- Des membres des équipes du cercle de soins seront disponibles dans chaque région.

Mesures de soutien à la navigation pour les demandeurs nécessitant peu ou pas de soutien



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

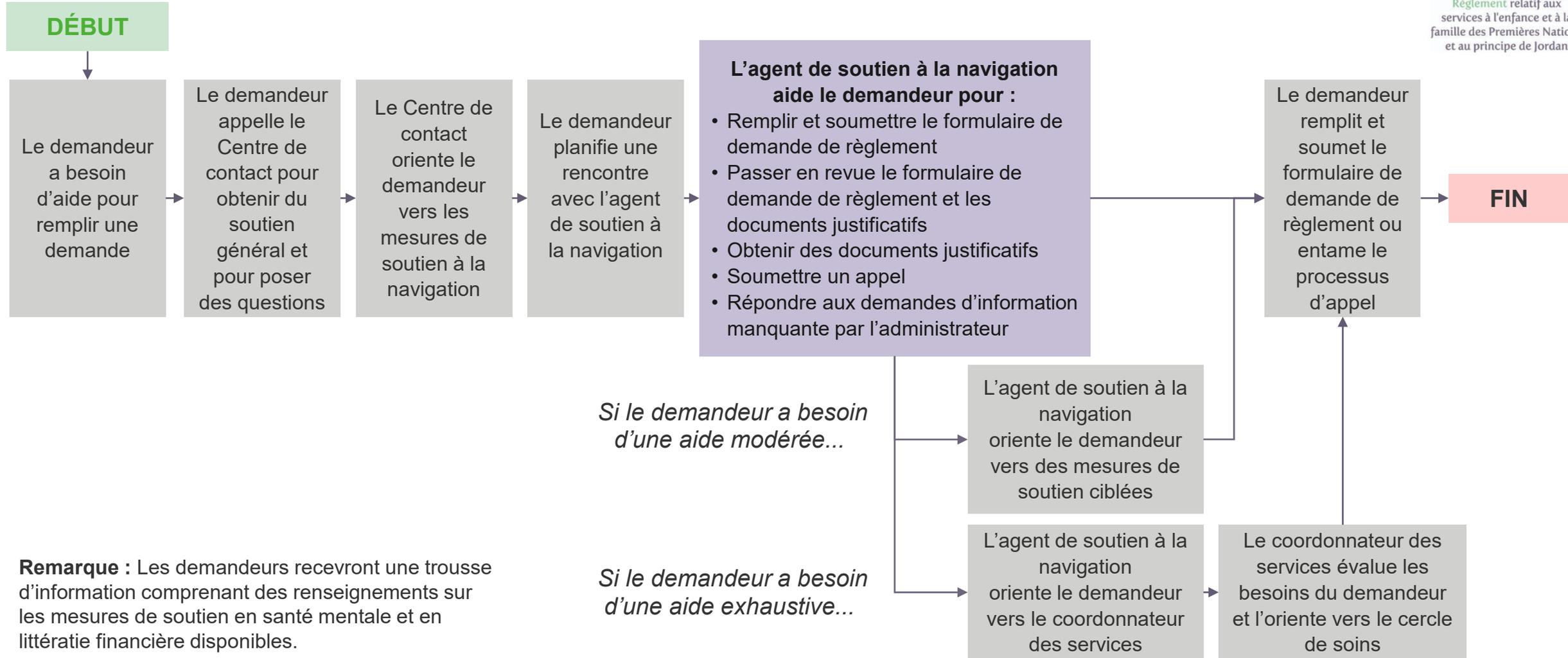


Remarque : Les demandeurs recevront une trousse d'information comprenant des renseignements sur les mesures de soutien en santé mentale et en littératie financière disponibles.

Mesures de soutien à la navigation pour les demandeurs nécessitant un soutien modéré à exhaustif



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan



Remarque : Les demandeurs recevront une trousse d'information comprenant des renseignements sur les mesures de soutien en santé mentale et en littératie financière disponibles.

Merci!
Des questions?

Pour obtenir plus d'informations sur le règlement et la procédure de demande d'indemnisation, ainsi que les dates importantes et d'autres détails sur l'indemnisation, veuillez consulter le site web de l'administrateur à l'adresse suivante :

<https://www.fnchildcompensation.ca/fr/>



AVERTISSEMENT DE DISTRIBUTION LIMITÉE

Destiné au public destinataire seulement

Ne pas distribuer

www.deloitte.ca

À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.